



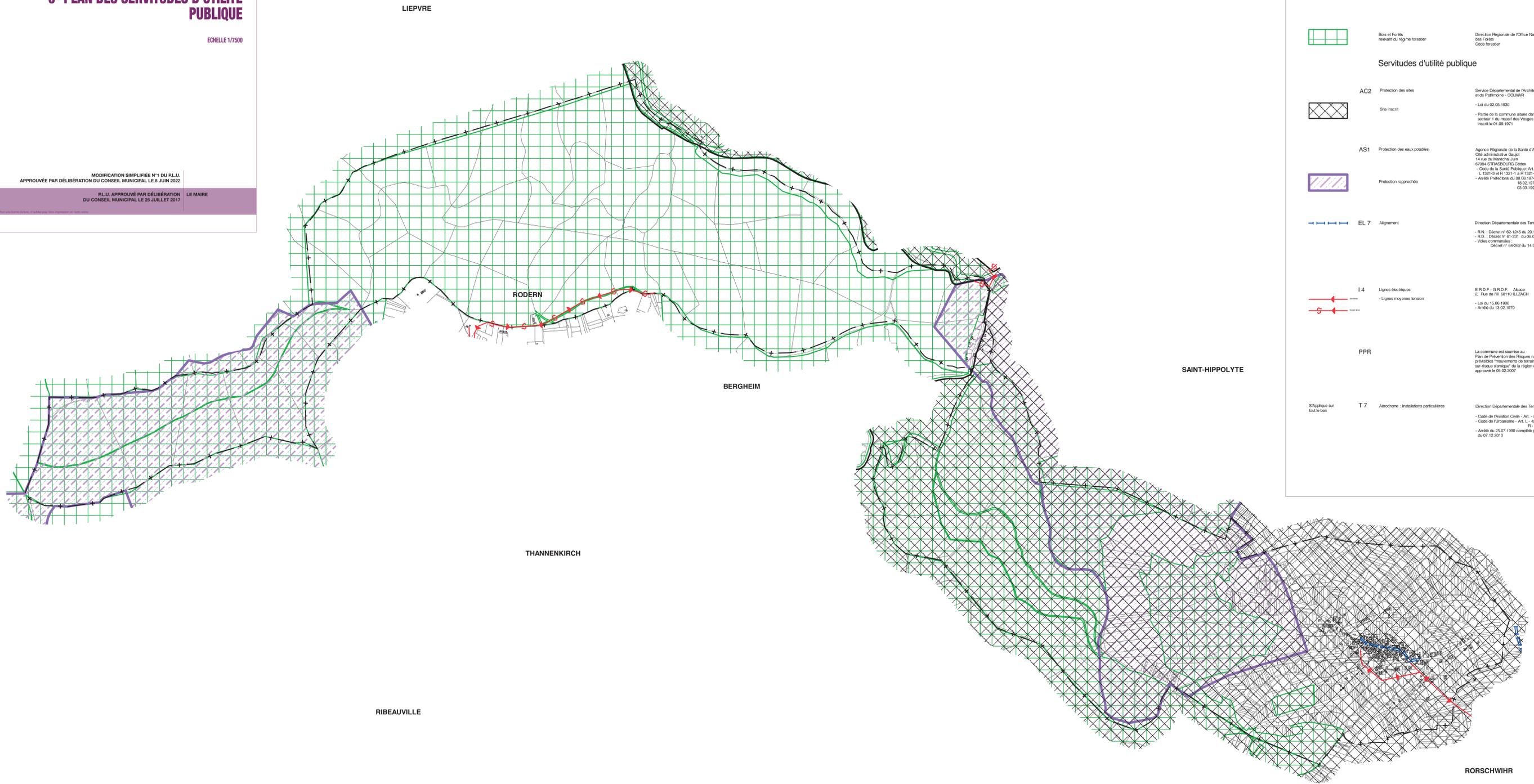
5- PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Echelle 1/7500

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU P.L.U.
 APPROUVÉE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 8 JUIN 2022

P.L.U. APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL LE 25 JUILLET 2017

LE MAIRE



	Bois et Forêts relevant du régime forestier	Direction Régionale de l'Office National des Forêts Code forestier
Servitudes d'utilité publique		
AC2	Protection des sites	Service Départemental de l'Architecture et des Patrimoines - COULMERS
	Site inscrit	- Loi du 02.05.1935 Partie de la commune située dans le secteur 1 du massif des Vosges inscrit le 01.09.1971
AS1	Protection des eaux potables	Agence Régionale de la Santé d'Alsace Cité administrative Claupe 14 rue du Maréchal Juin 67064 STRASBOURG Cedex
	Protection rapprochée	- Code de la Santé Publique - Art. L. 1321-1 à L. 1321-3 et R. 1321-1 à R. 1321-66 - Arrêté Préfectoral du 09.08.1974, 23.08.1974, 18.02.1975, 10.08.1976, 03.03.1998 et 12.10.2016
	EL 7	Alignement
		Direction Départementale des Territoires - R.N. - Décret n° 65-1045 du 20.10.1962 - R.D. - Décret n° 61-221 du 06.03.1961 - Voies communales - Décret n° 64-262 du 14.03.1964
	I 4	Lignes électriques
		- Lignes moyenne tension
		E.R.D.F. - G.R.D.F. Alsace 2, Rue de l'Île 68110 ILLZACH - Loi du 15.08.1995 - Arrêté du 13.02.1970
	PPR	Plan de Prévention des Risques
		La commune est soumise au Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles "mouvements de terrain et sur-marque sismique" de la région de Ribeauvillé approuvé le 05.02.2007
	T 7	Aérodrome : installations particulières
		Direction Départementale des Territoires - Code de l'Aviation Civile - Art. - R - 244-1 - Code de l'Urbanisme - Art. L. - 421-1 - R - 421-10-13 - Arrêté du 25.07.1990 complété par l'Arrêté du 07.12.2010

Echelle : 1/7500